

# Le rôle de l'Agence centrale de recherches

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **83 (1974)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683918>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le rôle de l'Agence centrale de recherches

et leur famille ainsi qu'entre les civils séparés par les événements; délivrer des attestations de captivité, d'hospitalisation ou de décès; traiter, en collaboration avec les Sociétés nationales, des cas de regroupement de familles.

C'est ainsi qu'en 1972, l'Agence centrale de recherches a reçu 641 listes de prisonniers de guerre, internés civils ou autres détenus – représentant 7788 pages et 196724 noms – ainsi que 68720 cartes de capture et 94 actes de décès.

Elle a ouvert 12951 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des délégations du CICR, du Service international de recherches à Arolsen et des divers organismes compétents et a pu clore 14810 dossiers, dont 7686 avec un résultat

positif. Elle a transmis 32106 messages familiaux. Ce nombre ne tient toutefois pas compte des messages échangés directement par l'intermédiaire des délégations du CICR sur le terrain et qui s'élèvent à 49103 pour le Moyen-Orient et 1,1 million pour le sous-continent asiatique. Enfin, l'Agence centrale de recherches a fourni 1880 attestations de captivité.

Sur le terrain, les bureaux de l'Agence centrale de recherches à Islamabad, New Delhi et Dacca ont poursuivi leur activité. A fin 1972, l'Agence a en outre envoyé des spécialistes auprès de la Croix-Rouge de la République du Vietnam, ainsi que des Croix-Rouges lao et khmère, en vue de les aider à installer des bureaux de recherches sur leurs territoires respectifs.

*Photos J. Zbinden*

Installée dans une dépendance du siège du CICR à Genève, l'Agence centrale de recherches (ACR) poursuit depuis 1870 une tâche humanitaire d'une portée considérable. Depuis plus de cent ans, cette «centrale de renseignements» reçoit des informations sur tous les prisonniers de guerre de chaque conflit, ce qui permet d'établir un lien entre ceux-ci et leurs familles. En outre, l'ACR assure la transmission de messages civils entre des pays qui, à la suite d'un conflit, ont interrompu leurs relations postales.

Le fichier de l'ACR contient environ 45 millions de fiches, représentant quelque 15 millions de personnes. Pendant la deuxième guerre mondiale, plus de 120 millions de plis sont passés par l'ACR et 25 millions de messages civils ont été transmis par ses soins. Vingt-sept ans après la fin de la guerre, l'Agence reçoit encore chaque mois près de 3000 lettres concernant cette période de l'histoire: demandes de recherche, de regroupement de familles, d'attestation de captivité pour les anciens prisonniers de guerre, etc.

Presque chaque année, depuis 1945, un conflit ou une guerre a éclaté quelque part dans le monde, entraînant dans son sillage des disparus, des prisonniers de guerre ou des prisonniers civils, des réfugiés, des internés, au sujet de qui des recherches ont dû être entreprises.

Les tâches principales de l'Agence centrale de recherches consistent à obtenir des autorités compétentes toute information sur les captifs en leur pouvoir, ainsi que sur les combattants ennemis trouvés morts sur le front; enregistrer ces données dans ses propres fichiers; renseigner la Puissance d'origine et les familles; ouvrir les enquêtes nécessaires si les renseignements reçus font défaut; assumer (en tout ou en partie) la transmission des messages entre les captifs

